

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE  
CANTON DE SAINT YRIEIX  
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE 25 mai 2020

N° DELIBERATIONS	Ordre du jour
2020/01	INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2020
2020/02	ELECTION DU MAIRE
2020/03	DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINT
2020/04	ELECTION DES ADJOINTS
2020/05	INDEMNITE DES ADJOINTS

Le Maire  
Gérard CHAMINADE



## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAVIGNAC

Date de convocation : le 18 mai 2020

Le Conseil Municipal se réunira à la salle polyvalente de la commune en session d'installation le **lundi 25 mai 2020 à 19 heures** avec public restreint à cinq personnes maximum.

### ORDRE DU JOUR :

- Installation du Conseil.
- Désignation du secrétaire de séance;
- Élection du Maire;
- Détermination du nombre d'adjoints;
- Élection des Adjoints;
- Lecture de la charte de l'élu;
- Versement des indemnités de fonctions aux adjoints.

Affiché le 18 mai 2020

Le Maire,  
Gérard CHAMINADE



---

### POUVOIR

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_ donne pouvoir à \_\_\_\_\_

- de me représenter à la réunion du conseil municipal du **25 mai 2020**;
- de prendre part à toutes les délibérations ;
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Lavignac, le

**Installation du conseil municipal élu le 25 mai 2020**

Date de la convocation : 18 mai 2020

Date d'affichage : le 18 mai 2020

Le 25 mai 2020, à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 11

Procuration : 00

Absent: 00

**PRÉSENTS** : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE.. , Rachel BOISSOU, Gérard BORDE, Patrick LEBEDEL, Gwladys LAVAUD, Jérémy CABIROL, Gérard TRICONE, Marcel BORDES, Patrick ROUGERIE.

**ABSENT AVEC PROCURATION** : 00

**ABSENT SANS PROCURATION** : 00

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : **Gwladys LAVAUD**

Sous les présidences respectives de Monsieur Gérard CHAMINADE, Maire, et de Madame Bernadette LACOURARIE, en qualité de doyenne de l'assemblée,

Monsieur Gérard CHAMINADE, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020

La liste de candidatures groupée, conduite par Monsieur Gérard CHAMINADE – tête de liste «Notre commune d'abord» - a obtenu 11 sièges.

Sont élus :

CHAMINADE Gérard ;LACOURARIE Bernadette ;BOISSOU Rachel ;ROUGERIE Sylvie ;BORDE Gérard ;  
CABIROL Jérémy ;BORDES Marcel ;TRICONE Gérard ;LEBEDEL Patrick ;LAVAUD Gwladys ;ROUGERIE Patrick.

Monsieur Gérard CHAMINADE, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020 . Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Gérard CHAMINADE, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant de Maire de LAVIGNAC cède la présidence du Conseil Municipal à la doyenne de l'assemblée ;

à savoir, Madame Bernadette LACOURARIE, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame Bernadette LACOURARIE prend la présidence de la séance ainsi que la parole et  
procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame Bernadette LACOURARIE dénombre 11 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée par l'ordonnance n° 2020 du 13 mai 2020 est atteint.

Madame Bernadette LACOURARIE propose de désigner Madame Gwladys LAVAUD benjamine du Conseil Municipal comme secrétaire.

Après s'être prononcé, le conseil par : 00 abstention, 00 contre, 11 pour,  
a désigné Madame Gwladys LAVAUD en qualité de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du code général  
des collectivités territoriales.

**Gérard CHAMINADE**  
Maire de LAVIGNAC

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché, publié ou notifié le: 26 mai 2020



DELIBERATION N° 2020 / 02 SÉANCE du 25 mai 2020

Élection du Maire

Date d'affichage : le 18 mai 2020

Le 25 mai 2020 , à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame Bernadette LACOURARIE la plus âgée des membres du conseil

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Votants : 11  
Procuration : 00  
Absent: 00

**PRÉSENTS** : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE.. , Rachel BOISSOU, Gérard BORDE, Patrick LEBEDEL, Gwladys LAVAUD, Jérémy CABIROL, Gérard TRICONE, Marcel BORDES, Patrick ROUGERIE.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : 00

**ABSENT SANS PROCURATION** : 00

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Gwladys LAVAUD.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Candidature : Monsieur Gérard CHAMINADE est seul candidat.

Madame Bernadette LACOURARIE, doyenne de l'assemblée fait procéder aux opérations de vote à bulletin secret.

Messieurs BORDE Gérard et BORDES Marcel désignés auparavant comme assesseurs ont procédé au dépouillement qui a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = **zéro**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)= **onze**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)= **zéro**
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)= **zéro**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] = **onze**
- f. Majorité absolue = **six**

**Monsieur Gérard CHAMINADE a obtenu 11 voix.**

**Monsieur Gérard CHAMINADE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.**

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché, publié ou notifié le: 26 mai 2020



**Gérard CHAMINADE**  
Maire de LAVIGNAC



DELIBERATION N° 2020 / 03 - SÉANCE du 25 mai 2020

**DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS.**

Date de la convocation : 18 MAI 2020

Date d'affichage : le 18 mai 2020

Le 25 mai 2020 , à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Gérard CHAMINADE Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Votants : 11  
Procuration : 00  
Absent: 00

**PRÉSENTS :** Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE.. , Rachel BOISSOU, Gérard BORDE, Patrick LEBEDEL, Gwladys LAVAUD, Jérémy CABIROL, Gérard TRICONE, Marcel BORDES, Patrick ROUGERIE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** 00

**ABSENT SANS PROCURATION :** 00

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Gwladys LAVAUD.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Monsieur le Maire propose de créer deux postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil décide la création de **deux** postes d'adjoints,  
**part : 00 abstention ; 00 contre 11 pour.**

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché, publié ou notifié le: 26 mai 2020

**Gérard CHAMINADE**  
Maire de LAVIGNAC



**Élection des adjoints.**

Date de la convocation : 18 mai 2020

Date d'affichage : le 18 mai 2020

Le 25 mai 2020 , à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Gérard CHAMINADE Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 11

Procuration : 00

Absent: 00

**PRÉSENTS** : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE.. , Rachel BOISSOU, Gérard BORDE, Patrick LEBEDEL, Gwladys LAVAUD, Jérémy CABIROL, Gérard TRICONE, Marcel BORDES, Patrick ROUGERIE.

**ABSENT AVEC PROCURATION** : 00

**ABSENT SANS PROCURATION** : 00

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Gwladys LAVAUD.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Élection du premier adjoint.**

Candidatures : Madame LACOURARIE Bernadette.

Messieurs BORDE Gérard et BORDES Marcel désignés auparavant comme assesseurs ont procédé au dépouillement qui a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = **zéro**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)= **onze**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)= **zéro**
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)= **zéro**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] = **onze**
- f. Majorité absolue = **six**

**Madame LACOURARIE Bernadette a obtenu 11 voix.**

**Madame LACOURARIE Bernadette ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première adjointe.**

**Élection du deuxième adjoint.**

Candidatures : Madame ROUGERIE Sylvie.

Messieurs BORDE Gérard et BORDES Marcel désignés auparavant comme assesseurs ont procédé au dépouillement qui a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = **zéro**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)= **onze**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)= **zéro**
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)= **zéro**

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] = **onze**

f. Majorité absolue = **six**

**Madame ROUGERIE Sylvie a obtenu 11 voix.**

**Madame ROUGERIE Sylvie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième adjointe.**

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché, publié ou notifié le: 26 mai 2020

**Gérard CHAMINADE**  
Maire de LAVIGNAC



DELIBERATION N° 2020 / 05 - SÉANCE du 25 mai 2020

INDEMNITES DES ADJOINTS.

Date de la convocation : 18 MAI 2020

Date d'affichage : le 18 mai 2020

Le 25 mai 2020 , à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Gérard CHAMINADE Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Votants : 11  
Procuration : 00  
Absent: 00

**PRÉSENTS :** Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE., Rachel BOISSOU, Gérard BORDE, Patrick LEBEDEL, Gwladys LAVAUD, Jérémy CABIROL, Gérard TRICONE, Marcel BORDES, Patrick ROUGERIE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

ABSENTS AVEC PROCURATION : 00

ABSENT SANS PROCURATION : 00

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Gwladys LAVAUD.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

par : 00 abstention, 00 contre, 11 pour.

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire pour la commune de LAVIGNAC, soit 157 habitants, au taux de 9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique avec effet immédiat.
- Que cette indemnité ne sera versée que suite à la publication de l'arrêté de délégation de fonction du Maire aux adjoints.

EN ANNEXE , LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

**Gérard CHAMINADE**  
Maire de LAVIGNAC

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché, publié ou notifié le: 26 mai 2020



# COMMUNE de LAVIGNAC

## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

annexe à la délibération n° 2020/05 du 25 mai 2020

Population : 157 habitants

Indemnités maximales du maire et des adjoints.

Adjoints = 9,9 % X 2 = 19,8 %

TOTAL 19,8 %

FONCTION	NOMS	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL	MAJORATIONS	TAUX APRES MAJORATIONS
1ère Adjointe	LACOURARIE Bernadette	9,90%	0,00%	9,90%
2ème Adjointe	ROUGERIE Sylvie	9,90%	0,00%	9,90%
	TOTAUX	19,80%	0,00%	19,80%

Le Maire

Gérard CHAMINADE

